



L'invité d'honneur du "Chabbat Machia'h" cette année (Chevat 5774), à Jérusalem,

était le Rav Zouché Zilberstein, émissaire du Rabbi à Montréal – Canada. Donnons-lui la parole :

Dans le cadre de mon activité, je rends visite aux détenus juifs dans les prisons. Il y a quelques années, un Israélien fut condamné à 18 ans de prison, pour trafic de drogues.

J'avais coutume de lui rendre visite, de lui mettre les Tefilines et de converser avec lui. Les effets ne se firent pas attendre. Après trois ans de détention, il présenta une requête de grâce, qui fut repoussée. Ainsi s'écoulèrent encore trois ans, pendant lesquels il se renforça dans la pratique de la Torah et des Mitsvot.

À l’issue de la sixième année, il présenta une nouvelle requête de grâce et je fus moi aussi invité à l’audience, qui se déroula devant deux juges.

Qu’avez-vous donc à dire, lui demanda le juge. La déclaration du prisonnier se présenta comme fort bizarre : “tout d’abord, je désire clarifier le fait que je suis déjà libre !”, dit-il.

Au juge qui lui demanda d’éclaircir cette surprenante affirmation, il répondit : “Jusqu’à mon entrée en prison, j’étais captif, prisonnier et asservi à l’argent et c’est pourquoi j’ai fait ce que j’ai fait. Depuis quelques années, je me suis renforcé dans mon Judaïsme et dans l’observance de la Torah et des Mitsvot et je me suis libéré de l’asservissement à mes passions ; de sorte que maintenant, je suis libre !...”

Le juge suivit attentivement ses paroles, puis il m’invita à parler. Je lui dis que j’assistais le détenu depuis ces dernières années et que j’étais à même de témoigner qu’un changement significatif s’était opéré en lui.

– Mais, si nous le libérons, objecta le juge, il devra quitter le Canada et retourner en Israël et là-bas, sans subvention, il retombera dans le cercle vicieux du délit...

Je fis alors part au juge qu’il avait déjà été convenu avec le recteur d’une Yechiva en Israël de lui offrir un asile et de l’intégrer dans son établissement, jusqu’à sa réinsertion. Le juge s’informa alors de quelle Yechiva il était question et je lui répondis qu’il s’agissait de la Yechiva Loubavitch de ‘Haïfa.

À ce stade, le juge annonça que nous devions sortir de la salle, jusqu’à ce qu’ils prennent leur décision. Nous y fûmes réintroduits une dizaine de minutes plus tard.

“Nous avons été très impressionnés par vos paroles, dit le juge au détenu. Nous avons été heureux de les entendre, mais je dois avouer que, malgré tout, je ne vous crois pas !...

[Il est impossible de décrire le désappointement et l’anéantissement que nous ressentîmes en ce moment pénible!...]

...Tandis que oui, continua le juge, je crois le Rav qui a dit avoir préparer votre intégration dans une Yechiva Loubavitch et c’est pourquoi, vous êtes libre !”

Nous étions en état de choc.

C’est seulement à l’extérieur de la prison que nous avons commencé à véritablement réaliser qu’il était libéré. Nous nous étreignîmes sous l’effet d’une joie débordante. Tout à coup, je remarquai que le juge sortait. Je me suis alors dirigé vers lui et lui ai demandé de m’expliquer la raison de sa décision.

Le juge nous raconta qu’un soir, quelques années auparavant, alors qu’il “feuilletait” les chaînes de télévision, apparut tout à coup sur l’écran l’image d’un rabbin, orné d’une barbe et au regard frappant, qui parlait à un public nombreux, des juifs comme lui portant barbe et chapeau (c’était le Rabbi de Loubavitch).

Le juge continua et raconta qu’il assista ainsi à cet événement qui dura plusieurs heures, bien qu’il n’en n’ait pas compris un mot. Il est vrai qu’il y avait une traduction simultanée, mais les concepts étaient tout nouveaux pour lui. Le numéro de téléphone qui apparaissait au bas de l’écran lui permit de s’enquérir quand aurait lieu la prochaine séance (le Farbrenguen), et ainsi, des années durant, il ne renonça en aucun cas, à aucune de ces retransmissions. De là, il apprit la grandeur de cet homme.

“Lorsque vous avez dit qu’il s’agissait d’une Yechiva Loubavitch, j’ai estimé que c’est une Yechiva des disciples de ce saint homme et, en lui, j’ai pleinement confiance !”, dit le juge non-Juif...

*Récit paru dans “La Si’ha de la Semaine”
éditée en Israël par le rav David Lesselbaum*